



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 CCAS LA CHAPELLE DES MARAIS

PREAMBULE : LE CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le Président présente au conseil d'administration, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le C.C.A.S. structure son rapport d'orientation budgétaire autour d'un rappel du contexte dans lequel se déroule l'élaboration budgétaire (conjuncture économique, loi de programmation des finances publiques 2023 -2027, projet de loi de finances) et d'une présentation de la situation spécifique du C.C.A.S.

Avec la réforme de la nomenclature M57, l'article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales poursuit que «la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget ».

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil d'Administration, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Ce débat d'orientations budgétaires (DOB), permet aux élus du Conseil d'Administration d'exprimer leur opinion sur le projet budgétaire d'ensemble et permet au Président de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'année 2024 présenté s'articule autour de :

- Eléments de contexte – indicateurs de besoins sociaux
- la présentation du bilan 2023 des activités
- les perspectives pour 2024
- les orientations budgétaires

I – Eléments de contexte

La conjuncture actuelle nationale : Une faible croissance et une inflation toujours élevée

- En ce qui concerne l'inflation, après avoir atteint les 4,8 % en 2023 (et 5,3 % en 2022), elle reviendrait autour de 2,5 % en 2024 (ce qui est toutefois supérieure aux années antérieures). Sur ce point le Haut Conseil des Finances Publiques estime ces prévisions gouvernementales dans une fourchette plausible.

- Après une croissance modérée en 2023 (+ 1%) celle-ci repasserait au-dessus de son rythme tendanciel (+1,4 %) pour se stabiliser d'ici la fin du mandat municipal autour de 1,7%. Toutefois le Haut Conseil des Finances Publiques estime cette prévision gouvernementale très élevée.

Les prix de l'alimentation ont été la principale composante contributive de l'inflation en 2023 comme les prix de l'énergie l'ont été en 2022.

Les populations les plus modestes sont celles qui subissent la hausse des prix des produits de base, comme l'alimentation et l'énergie.

Quelques indicateurs sociaux, sanitaires et économiques (source ABS juin 2022)

Au sein de la Chapelle-des-Marais, on constate, un niveau de vie plus bas que sur Saint Nazaire Agglomération, traduisant une forte présence des « classes moyennes » (66% de la population contre 57% sur l'agglomération nazairienne).

La pauvreté est présente autant que sur l'agglomération (hors Saint-Nazaire) : 9% soit 390 personnes vivent avec moins de 1063€/mois/UC. De plus, des ménages « sur le fil » jusque-là « invisibles », particulièrement présents (en proportion) sur la commune et qui peuvent s'être fragilisés suite à la crise : des ménages en méconnaissance des aides et services existants et qui ne sont pas dans la culture de la demande. En effet, 350 personnes vivent à La-Chapelle-des-Marais avec moins de 1 263€/mois mais juste au-dessus du seuil de pauvreté : soit 8% de la population (supérieur à la CARENE-hors St Nazaire).

Les catégories de ménages les plus fragiles sont les familles monoparentales et les femmes seules retraitées.

- En effet, depuis 5 ans, nous constatons une augmentation des familles monoparentales plus exposées à la précarité. Dans ces familles, il y a un accroissement d'enfants mineurs et particulièrement d'adolescents.
- Les personnes âgées représentent 25% de la population (1 070 personnes âgées de 60 ans et plus). Ce vieillissement de la population est amené à se confirmer dans les années à venir. Les fragilités d'une partie des séniors risqueraient de se renforcer (isolement résidentiel, limitation dans le quotidien, diminution du potentiel de proches aidants, hausse significative des personnes en situation de handicap, baisse des ressources, ...)

II - L'activité du CCAS de l'année 2023

LES OBLIGATIONS LEGALES

L'article 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) indique que le CCAS « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous la forme de prestations remboursables ou non remboursables ».

Le CASF énumère les compétences obligatoirement exercées par le CCAS :

- il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale.
- il procède aux domiciliations des personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou en habitat précaire, afin de leur permettre d'avoir une adresse pour faire valoir leurs droits sociaux.
- il constitue et tient à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation sociale ou facultative, résidant sur le territoire de la commune.
- il fixe son règlement intérieur (adopté le 10/09/2020 – délibération N° 2020/09/014)
- il procède à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population (restitution en juin 2022)

➔ AIDES SOCIALES

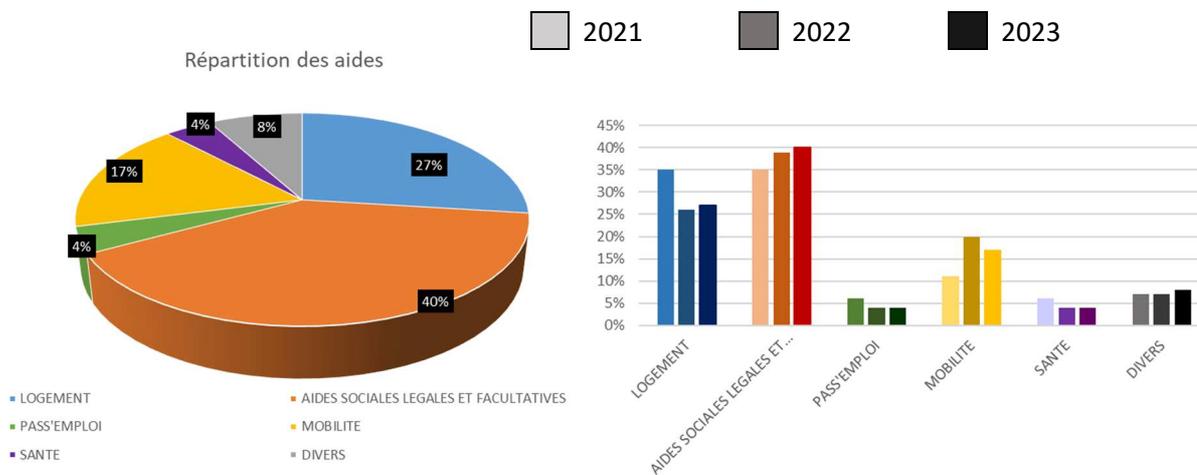
Le CCAS assure uniquement l’instruction administrative et a ainsi un rôle d’accueil des demandeurs, d’information, d’aide à la constitution des dossiers, de compilation et de validation des pièces justificatives et de transmission à l’autorité chargée de statuer sur la demande : Département, CPAM (Caisse Primaire d’Assurance Maladie), MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Dossiers « Aide Sociale » légales instruits	2020	2021	2022	2023
Prise en Charge des frais de séjour en établissement EHPAD	3	5	5	5
Obligation alimentaire	2	4	4	4
Aide ménagère	0	0	0	0

Aide aux démarches administratives, lutte contre le non recours aux droits :

- APA
- Demande de RSA
- Demande de CSS
- MDPH
- ASPA
- Téléassistance
- Tarification solidaire Stran et carte gratuite Aléop
- Tarification solidaire de l’eau
- Dossier demande de logement social
- FSL

En 2023, environ 250 personnes ont fait appel aux services du Pôle Action Sociale. Il n’y a pas d’évolution significative, la répartition entre les aides reste sensiblement la même. Tous les types d’aide sont en hausse (sauf la mobilité)



➔ LA DOMICILIATION

Pour les personnes sans domicile stable, la domiciliation leur permet de recevoir du courrier et ainsi d’accéder à des prestations et droits fondamentaux. **13 personnes ont été domiciliées durant l’année 2023.**

	2020	2021	2022	2023
Nombre de domiciliation	9	7	14	13
Dont nouvelle	3	3	6	4
Dont renouvellement	3	4	6	3
radiation	4	2	2	6

LES AIDES SOCIALES FACULTATIVES**➤ AIDE ALIMENTAIRE :**

Délivrance des Bons	2020	2021	2022	2023
Montant	1820€	1530€	1880€	1770€
Nombre de bénéficiaires	24	24	23	22

On observe une régularité des demandes de bons alimentaires

Nombre de personnes accueillies au Secours Populaire :

2020	2021	2022	2023
339	396	336	293

Dont 125 Marais Chapelains (39 familles)

➤ AIDE FINANCIÈRE :

Aides financières versées	2020	2021	2022	2023
Montant annuel accordé	3 319.40€	4759.55€	6095.80€	1 246€
Nombre de ménages concernés	12	16	18	6

Suite à une réelle augmentation des aides facultatives en 2022, nous observons une forte baisse en 2023. Une rencontre avec l'Espace Départemental des Solidarités (EDS), principale prescripteur, n'a pas permis de dégager d'explications conjoncturelles. Il s'agit probablement d'une année atypique puisque le nombre de ménages accompagnés par l'EDS est stable (à savoir 54 nouveaux ménages par an en 2022 et 2023 et 90 personnes vu au moins une fois dans l'année). Comme l'année dernière, l'EDS souligne la complexité des situations avec des cumuls de freins. Les solutions ne sont pas essentiellement financières, mais en lien avec le logement, la mobilité ou la santé. De plus, les situations sont parfois trop "enkystées", les ménages sont donc plutôt accompagnés vers un dossier de surendettement. Cependant, l'EDS précise que le Pôle Action Sociale semble bien identifié par les habitants.

➤ AIDE DE NOËL :

Aides financières versées	2020	2021	2022	2023
Aide financière aux jeunes sans ressources	100€ (1 jeune)	400€ (4 jeunes)	0€	240€ (2 jeunes)
Bons aux ménages en difficulté	1150€ (16 ménages)	1740€ (25 ménages)	860€ (12 ménages)	1140€ (15 ménages)
Colis aux personnes âgées (EHPAD extérieurs)	221.83€ (14 colis)	256.47€ (12 colis)	280.28€ (11 colis)	290€ (13 colis)
Participation au repas de Noël de l'EHPAD La Chalandière	500€	500€	500€	500€

Réévaluation de 20 euros de l'aide financière aux jeunes habitants La Chapelle des Marais âgés de moins de 25 ans, sortis du système scolaire, inscrits comme demandeur d'emploi et sans ressource

➤ MOBILITE Aide financière aux transports :

Nombre de bénéficiaires	2020	2021	2022	2023
La tarification solidaire STRAN	13	17	10	7
Carte gratuite Aléop	4	4	3	4
Ticket STRAN à la demande (aide aux jeunes vacances scolaires)	54	55	101	89
Ticket STRAN à la demande (demandeurs d'emploi)	15	13	13	7
	86	89	127	107

➔ MAINTIEN A DOMICILE

• Téléassistance

2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
3084.30€ 12/2018 à 11/2020 Nbre d'abonnés : 50	942€ 61 abonnés (17 hommes et 44 femmes) Prise en charge CCAS : 29 abonnés 13 inscriptions et 11 résiliations Moyenne d'âge : 83 ans	1020€ 55 abonnés (14 hommes et 41 femmes) Prise en charge CCAS : 27 abonnés 14 inscriptions et 18 résiliations Moyenne d'âge : 84 ans

• Portage de repas

Le CCAS propose une participation financière (10% du prix TTC du repas facturé) pour les personnes non imposables avant déduction. Deux prestataires Domirepas et Prest Alliance interviennent sur la commune.

2021	2022	2023
3 bénéficiaires Coût CCAS : 624.91€	1 bénéficiaire Coût CCAS : 449.53€	0 bénéficiaire

• Plan d'urgence

En cas d'évènements exceptionnels (canicule, grand froid, pandémie), la Préfecture déclenche le Plan d'Alerte et d'Urgence (plan prévu à l'article L. 116-3 du Code de l'Action sociale et des familles) qui permet l'activation du registre nominatif recensant les personnes fragiles afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires.

	2019	2019	2021	2022	2023
Nombre de personnes inscrites	0	13	21	25	22

• CLIC PILOT'âge

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique, intervient sur les 10 communes de La Carène. Il accueille, écoute, informe, conseille et oriente pour toute question en lien avec l'autonomie concernant les personnes âgées de plus de 60 ans.

	2020	2021	2022	2023
Nombre de personnes aidées	31	51	47	46

LES ACTIONS DE SOLIDARITES ET DE PREVENTION

➔ LIEN SOCIAL – LOISIRS ET ACCÈS A LA CULTURE

• Seniors en vacances (avec l'association des retraités)

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant subvention	2 000€	370€	0€	2000€	2500€
Séjour	Pyrénées orientales	Repas		Oléron la lumineuse	Colleville sur Mer
Nbre de participants	53		0	32	24

Par manque de participants (24/40), l'Association des Retraités a été pénalisée d'un montant de 707.20€ selon les Conditions Générales de Vente et le montant du séjour a été augmenté pour chaque voyageur. Afin de limiter le coût et pouvoir maintenir le séjour, la subvention a été augmentée de 500€ au budget initialement prévu. De plus, la participation n'ayant pas été réévaluée depuis le premier séjour en 2012 et compte tenu de l'augmentation du coût du transport, il est envisagé d'augmenter la subvention de 1000€ du CCAS pour 2024.

- **Repas des aînés (avec le comité d'entraide)**

	2019	2020 et 2021	2022	2023
Montant subvention	2 000€	0€	2 000€	2 000€
Nombre de participants	143	0	145	152

La participation n'ayant pas été réévaluée depuis 2012 et compte tenu de l'augmentation du tarif des prestations, il est envisagé d'augmenter la subvention du CCAS de 1000€.

- **Semaine bleue**

Comme en 2022, on constate une faible participation aux ateliers proposés :

Balade en Chaland 02/10/2023 gratuite - Annulée faute de participant.	0
Loto Bleu 03/10/2023 : 1 participant hors résident EHPAD	1
Réalité Virtuelle 04/10/2023	4
Repas des aînés 05/10/2023	152
Balade voiture de collection 07/10/2023 : aucun participant hors résident EHPAD	0

- **Atelier « Noël en mode récup » - 4 participants**

Dans le cadre de leurs actions de dynamisation et de proximité, l'UFCV et son collectif créatif ont partagé leurs savoir-faire en aidant à fabriquer des emballages cadeaux en mode récup ! ce fut un après-midi convivial tout en échangeant des idées pour passer un Noël plus éco-responsable et en apprenant à fabriquer soi-même ses pochettes cadeaux pour les fêtes de fin d'année.

- **Place de Ciné Marais**

2020	2021/2022	2023
0€	117€ (18 adultes et 9 enfants)	118€ (20 adultes et 6 enfants)

➔ SANTE

- **Mutuelle communale :**

Afin d'améliorer l'accès au soin pour tous, le Pôle Action Sociale de La Chapelle des Marais propose une mutuelle communale depuis le 1^{er} février 2022. Les objectifs principaux sont de proposer une mutuelle de proximité à des tarifs attractifs à l'ensemble des marais-chapelains.

	2022	2023
Nombre de nouveaux adhérents	54	24
Nombre de bénéficiaires	90	108
Répartitions des ménages	18 personnes isolées 34 couples 1 famille monoparentale 1 famille	19 personnes isolées 40 couples 2 familles monoparentales 1 famille
Moyenne d'âge	68 ans	69 ans

• **Labsport Programme « Bougeons en Brière » :**

Pour faire face à la prévalence des pathologies chroniques et aux inégalités de territoire, Brière, une Maison Sport-Santé (MSS) s'est associée à différents acteurs : santé, politique de la ville, institutions et associations. Le Labsport, MSS sur Saint-Nazaire, souhaitait apporter des solutions concrètes aux Briérons les plus éloignés de la pratique d'activité physique. La CPAM 44 et le Labsport se sont unis pour identifier les opportunités de territoire, appuyer et promouvoir l'offre d'activité physique adaptée (APA) auprès des collectivités, des professionnels de santé, et de la population. La commune de La-Chapelle-Des-Marais a été la 1^{ère} expérimentatrice. Les Délégués de l'Assurance Maladie de la CPAM 44, préalablement formés par la SRAE nutrition, ont échangé avec les médecins généralistes sur leurs pratiques et connaissances en matière d'activité physique et encouragé la prescription. La maison de santé de La-Chapelle-Des-Marais a identifié, mobilisé et ciblé les patients cibles. Les habitants ont pu s'informer et évaluer leur pratique auprès d'un enseignant APA. La ville a mis à disposition une salle, soutenu la communication auprès des habitants et fait le lien avec les associations sportives du territoire.

Les principaux objectifs de l'action :

- Donner l'envie de pratiquer pour sa santé
- Partager des connaissances sur les bienfaits de la pratique
- Intégrer la prescription médicale d'APA dans la pratique des professionnels de santé
- Faire émerger des offres d'activités physique sur le territoire

	2023
Nombre de programmes	3
Nombre de bénéficiaires	26
Profil des participants	21 femmes et 5 hommes
Moyenne d'âge	64.5 ans de moyenne d'âge (de 30 à 86 ans)

Résultats :

- 22 personnes poursuivent la pratique avec une association ou en autonomie.
- Au-delà des bénéfices du programme « Bougeons en Brière », les participants ont créé des liens entre eux, se sont organisés pour covoiturer et ont créé un groupe de marche. Une solution concrète a été mise en place pour accompagner une personne à mobilité réduite grâce à la coopération de la commune avec un service de transport.
- Mobilisation forte des paramédicaux (pharmacien, infirmiers, pédicure-podologue, masseurs-kinésithérapeute...) en soutien de la prescription du médecin. 16 professionnels de santé de la commune ont été sensibilisés. Les médecins trouvent facilitant d'avoir une prescription « clés en main » et une offre de proximité. Les paramédicaux ont été un véritable relai et soutien pour mobiliser et motiver les patients. Certains d'entre eux sont venus animer des ateliers au cours du programme (prévention chaussage et marche et alimentation). 11 médecins prescripteurs, 27% des prescriptions par le médecin de la commune.
- Développement d'une offre d'activités sport sénior sur différentes communes de Brière. Une association OASB va proposer une offre d'activités sport sénior sur plusieurs communes de Brière et travaille à l'acquisition d'un minibus permettant d'assurer la mobilité des habitants. 5 associations de la commune ont pu faire découvrir leur offre d'activité physique au cours du programme.

Actuellement 11 personnes sur liste d'attente pour un potentiellement 2 sessions possibles en 2024 (une de mars à juin, l'autre à partir de septembre). Le programme sera plus long passant de 8 à 12 semaines (à savoir 20 séances au lieu de 16) et plus onéreux afin de s'homogénéiser avec les tarifs de Saint Nazaire.

➔ INSERTION PROFESSIONNELLE

La Mission Locale (permanence tous les vendredis matin sur rendez-vous) :

	2020	2021	2022	2023
Nombre de jeunes accompagnés	44	42	27	30

Association intermédiaire Pactes (permanence un vendredi matin sur deux) :

	2020	2021	2022	2023
Pré inscrits	3	10	2	2
Inscrits	4	10	6	5

Le Plie (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) :

	2020	2021	2022	2023
Nombre de femmes accompagnées	4	4	3	1
Nombre d'hommes accompagnés	1	1	0	0

LE LOGEMENT

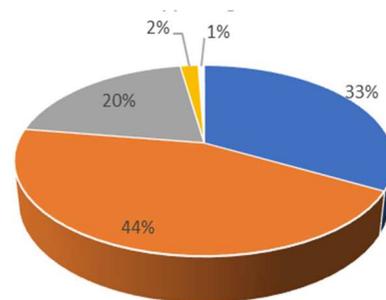
➔ LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

L'actualité du FSL départemental a été riche en 2023 : la réforme des aides financières est entrée en application avec un nouveau règlement intérieur, des fiches techniques actualisées, un nouveau barème et des formulaires simplifiés, la réforme relative aux mesures ASLL (Accompagnement Social lié au Logement) a pris effet. Le 1er octobre, le barème des aides énergie/eau a été réévalué et une nouvelle coordination des aides s'est mise en place avec la Caisse d'allocations familiales (CAF). Toutes ces évolutions ont permis d'élargir l'accès au FSL à un plus grand nombre de bénéficiaires et ont engendré une augmentation des flux de dossiers. Pour rappel, depuis janvier 2023, les contributions au FSL assurées jusqu'alors par les communes sont prise en charge par l'agglomération nazairienne.

➔ LES LOGEMENTS SOCIAUX

164 logements sociaux répartis :

	T6	T5	T4	T3	T2	Total
Atlantique Habitation	0	2	11	28	16	57
CISN	1	0	8	11	5	25
Silène	0	1	12	32	33	78
Nantaise d'Habitation	0	0	2	2	0	4
Total	1	3	33	73	54	164



Etat des demandes satisfaites

Comme l'an passé, nous observons une faible rotation avec un délai moyen de satisfaction de 15 mois :

	2020	2021	2022	2023
Attributions de logements	22	23	15	17

Etat des demandes en cours :

73 demandeurs en choix n°1 et un délai d'attente de 21 mois.

Répartitions des typologies demandées

T5+	T4	T3	T2	Total
4	25	19	25	73

PÔLE MAL LOGEMENT ET PRECARITE ENERGETIQUE

	2021	2022	2023
Nombre de dossiers en cours	7	5	3

Action Sociale : Renforcer la lutte contre la précarité

- Renforcement du partenariat avec l'EDS (Espace Départemental des Solidarités) avec :
 - La poursuite de l'investissement dans les ateliers ASU (Accueil Social Universel)
 - Une rencontre annuelle avec les assistantes sociales
- Mise en place de la Tarification Sociale de l'Eau
- Maintien du budget des aides financières facultatives et autres secours
- Maintien de l'adhésion à l'UNCCAS et UDCCAS suite à l'appel de cotisation complémentaire départementale annuelle.

Les actions de solidarités et de prévention : Renforcer les actions partenariales

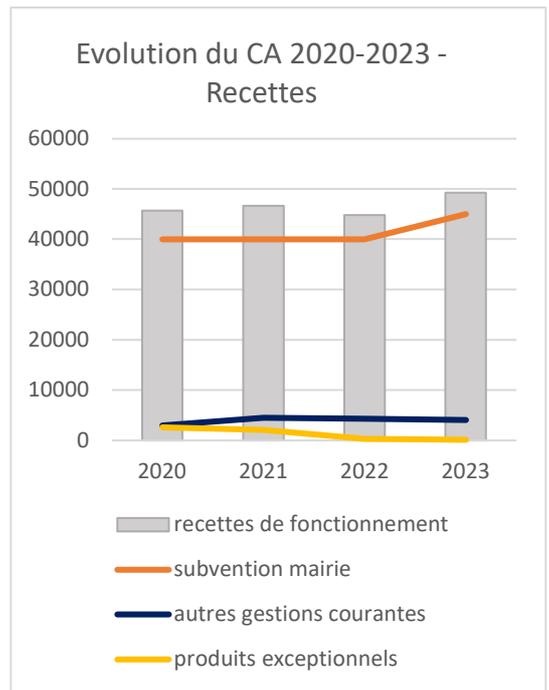
- **Coordonner les projets d'actions en commun**
 - en faveur des seniors : semaine bleue, augmentation des subventions accordées pour le Repas des aînés et Seniors en vacances.
 - Pour l'aide aux aidants
Maintenir les interventions d'Alfa répit tous les 2èmes vendredis matin de chaque mois
Mise en place de réunions d'informations avec le Pôle des aidants
 - Insertion sociale et Professionnelle
Poursuite du partenariat avec la Mission Locale, Le Plie et l'association Pactes dans le cadre de leurs permanences et rencontres régulières afin de favoriser l'insertion des jeunes et demandeurs d'emploi de longue durée.
Poursuite des ateliers avec l'UFCV dans le cadre des actions de dynamisation et de proximité
- **Poursuivre les actions de prévention santé :**
 - Participation aux ateliers CLSI (Contrat Local de santé Intercommunal)
 - Participation aux ateliers CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays Blanc)
 - Poursuite du programme Bougeons en Brière avec LABSPORT
 - Mise en place du Programme Dmarche avec LABSPORT et la CPAM
 - Suivi de la Mutuelle communale avec MANDARINE
- **Logement :**
 - Participation à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)
 - Participation au Pôle Mal Logement

III – Les orientations budgétaires

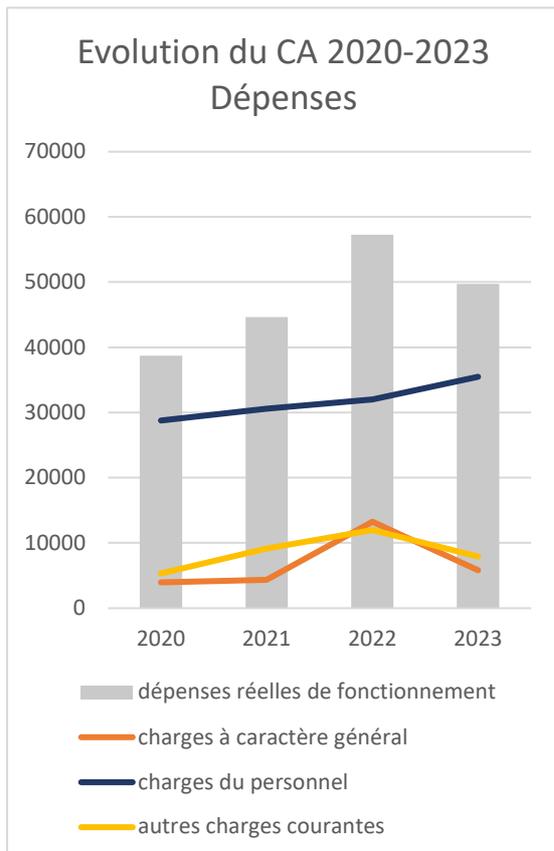
➔ EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

On constate une hausse des recettes (de 10%) dû essentiellement à l'augmentation de la subvention communale.

2020	45 643.12€
2021	46 613.04€
2022	44 755.29€
2023	49 241.83€



➔ EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Nous observons une baisse des dépenses de fonctionnement :

Baisse des charges à caractère général : retour à un montant de dépenses similaires à 2020 et 2021 (suite à une augmentation l'année dernière dû au paiement de l'ABS). Maintien des bons alimentaires.

Hausse des charges de personnel : Passage à temps plein en juillet 2023 et différentes hausses nous ont été imposées en cours d'année qui ont entraîné une augmentation des salaires minimum de la fonction publique territoriale et une revalorisation des charges patronales :

- Hausse du SMIC
- Augmentation du point d'indice
- Revalorisation du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) prenant en considération la prime « pouvoir d'achat »

Baisse des autres charges courantes : particulièrement dû à la baisse des aides facultatives.

➔ **PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES** **2024**

La situation financière du CCAS est saine. Ce budget opte pour une continuité et un renforcement des actions déjà engagées. Il est à noter un excédent particulièrement dû à la baisse atypique des aides facultatives sur l'année 2023, cependant il est important de rester vigilant et d'envisager une augmentation des aides financières en 2024.

◆ **Trois grandes orientations budgétaires sur les dépenses de fonctionnement** sont à prévoir :

- Prévision de l'augmentation des aides facultatives pour faire face à l'inflation alimentaire et à l'augmentation du coût de l'énergie qui impactent les plus précaires.
- Augmentation des charges salariales : A l'augmentation générale (passage à temps plein au 15/07/2023 et la revalorisation du point d'indice) s'ajoute à l'augmentation individuelle résultant notamment de l'avancement de grade et de la revalorisation subséquente de l'IFSE de l'agent.
- Prévision de l'augmentation des subventions exceptionnelles auprès des associations permettant de participer financièrement au « Repas des aînés » et du « Séjour des seniors en vacances ». Ces subventions n'ayant pas été revalorisées depuis plusieurs années malgré l'augmentation des coûts.

◆ **Recettes de fonctionnement**

Elles sont essentiellement composées de la subvention communale, légitimant la demande d'une hausse à hauteur de 51000€.

III –Conclusion

Le budget 2024 s'inscrit donc dans un environnement contraint : inflation, crise du logement, instabilité énergétique. Dans ce contexte tendu, les populations les plus précaires sont particulièrement impactées et sollicitent d'autant plus des organismes tels que le CCAS.

Même si le CCAS semble bien identifié, la baisse de certaines aides facultatives montre la nécessité de développer la communication et l'aller-vers.

Le CCAS n'a eu de cesse de s'adapter en développant de nombreuses actions de prévention gratuites ou peu onéreuses pour les usagers et qui n'impactent pas le budget grâce aux prises en charge financière des partenaires (CPAM) ou par des interventions gratuites.